

BUREAU DIRECTEUR TELEPHONE
Lundi 26 septembre 2011
12H15 – 13H30

Présents : Frank BIGNET, Jean-Michel BUNIET, Emmanuel CHABANNES, Guillaume FRITSCH, Dominique FRIZZA, Frank GASQUET, Cédric GOSSE, Denis JAEGER, Philippe LESCURE, Michelle MONSERAT, Bernard SAINT-JEAN, Patrick SOIN.

Absent(s) excusé(s) : Françoise HUOT-JEANMAIRE



Le Président LESCURE ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux participants.

1. Championnats du Monde de Duathlon - Gijon (Espagne)

Le Président LESCURE salue les excellentes performances de nos duathlètes, ce week-end à Gijon :

- deux titres de Champion du Monde U23 pour Alexandra Cassan Ferrier et Etienne Diemunsch
- une médaille de bronze en Elite pour Sandra Levenez
- un titre de champion du Monde en relais mixte (Sandra Levenez, Etienne Diemunsch, Sabrina Godard et Benoît Nicolas)

Un courrier de félicitations sera adressé à nos athlètes ainsi qu'à leurs clubs.

2. Londres 2012

2.1. Package Londres 2012

Lors de la réunion du BDF des 2 et 3 septembre, les membres du Bureau Directeur avaient validé la réouverture de la question de la prise en charge des packages Londres 2012 bien que ce sujet ait été validé par les membres du Comité Directeur.

Compte tenu du contexte économique, les membres du BDF décident à la majorité de proposer au Comité Directeur que les packages destinés aux élus se déplaçant à Londres ne soient pris en charge par la F.F.TRI. qu'à hauteur de 50%, en lieu et place de la prise en charge totale votée par le CDF du 18 juin 2011 (6 abstentions, aucune voix contre).

Dominique FRIZZA souhaite proposer un projet différent compte tenu du fait qu'aucun des membres du CDF ne s'était opposé en séance à la proposition de prise en charge totale des packages Londres 2012.

Plusieurs propositions seront donc soumises au CDF du 15 octobre prochain. Quelle que soit la proposition retenue, il est précisé que les packages des accompagnateurs ne sont bien évidemment pas pris en charge par la F.F.TRI..

2.2. Club France / Londres 2012

Le CNOSF avait précédemment demandé aux fédérations sportives de proposer la candidature d'anciens dirigeants pour s'occuper de l'accueil du « Club France » lors des JO de Londres 2012. Le Président LESCURE a le plaisir d'informer les membres du BDF que la candidature de Jacques LAPARADE, Président d'Honneur de la F.F.TRI. et ancien administrateur du CNOSF, a été retenue par le CNOSF.

3. Conseil d'Administration des CREPS

Le décret régissant la composition des conseils d'administration des CREPS dispose que chaque conseil d'administration comprend un président de fédération désigné par le CNOSF, le poste de titulaire devant

obligatoirement être occupé par un président de fédération, le poste de suppléant pouvant être occupé par un membre du comité directeur ou un président de ligue régionale.

Le Président du CNOSF, Denis MASSEGLIA, a consulté les Présidents de fédération concernant leurs souhaits de présence au sein des Conseils d'Administration des 16 CREPS. Le Président LESCURE a sollicité les Présidents de Ligue et a transmis au CNOSF les candidatures, sur des postes de suppléants, de :

- Monsieur Cédric GOSSE, Vice Président de la F.F.TRI. et Président de la Ligue Ile de France, pour le CREPS d'Ile de France
- Monsieur Gérard OREGGIA, Président de la Ligue Provence Alpes, pour le CREPS du Sud Est
- Monsieur Olivier PETRONIO, Président de la Ligue Languedoc-Roussillon, pour le CREPS de Montpellier (pôle France de Triathlon)

Compte tenu de la quantité de candidatures transmises par les fédérations sportives, seule la candidature de Monsieur Olivier PETRONIO a pu être retenue par le CNOSF.

4. Courriers échangés avec le club des Tritons Meldois (Meaux) suite à la pénalité appliquée à l'issue du Grand Prix de Duathlon de Metz

La Commission Nationale Sportive a transmis aux membres du Bureau Directeur pour information les courriers échangés avec le club des Tritons meldois suite à la notification de la pénalité financière appliquée par la Commission Nationale des Grandes Epreuves pour cause d'inscription de leurs équipes (homme et femme) au Grand Prix de Duathlon de Metz après le délai réglementaire (inscription sur place au lieu de 10 jours avant l'épreuve).

Une rapide synthèse des échanges de courriers est dressée :

- Le club a transmis (hors délai) une réclamation à la Commission Nationale Sportive, précisant que le Président du club a connu de graves ennuis de santé qui ne lui ont pas permis de transmettre la composition des équipes dans les délais réglementaires.
- La Commission Nationale Sportive a étudié cette réclamation et a maintenu les pénalités. Cette décision ainsi que les délais et voies de recours ont été notifiés au club.
- Après réception de cette notification, le club a transmis un courrier précisant qu'il ne ferait pas appel de la décision de la Commission Nationale Sportive mais qu'il ne payerait pas la pénalité financière au motif que la Commission Nationale Sportive ne tenait pas compte de l'aspect humain dans ce dossier.

Le Président LESCURE souhaite d'abord exprimer son souhait de meilleur rétablissement possible au Président du club et regrette que le club n'ait pas fait le choix de faire appel de la décision de la Commission Nationale Sportive auprès du Bureau Directeur Fédéral. L'absence de demande d'appel ne permet pas au Bureau Directeur de réviser la décision de la Commission Nationale Sportive.

Le Président LESCURE demande à la Commission Nationale Sportive d'adresser un courrier au club précisant que nous prenons acte de leur décision de ne pas faire appel et mentionnant les conséquences d'une absence de règlement de la pénalité financière.

Le Président remercie les membres du Bureau Directeur pour leur présence.

Philippe LESCURE
Président

Patrick SOIN
Secrétaire Général